

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
CHANTIER DU LOTISSEMENT AOP LES LAURIERS.**

N° 2026-079-PM-DL

Le Maire de la Commune de PUILBOREAU ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2213-2 ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;
Vu le Code Pénal ;
Vu le Code de la Route ;
Vu l'arrêté municipal n° 2025-PM-LM-047 du 22 décembre 2025 portant règlement communal de voirie ;
Considérant la demande de l'entreprise Aunis Saintonge TP du 25 avril 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu de préserver les voiries existantes dans les rues adjacentes ;
Considérant la nécessité pour des raisons de sécurité et de tranquillité de réglementer l'accès au chantier par les différents intervenants ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'accès au lotissement « AOP LES LAURIERS » situé rue de Grammont, pour les véhicules de plus de 3.5t est autorisé uniquement selon le plan joint en annexe, à l'aller comme au retour à compter du mardi 5 mai 2026 pour 4 mois.

Article 2 :

L'accès des voies listées ci-dessous est interdite au véhicule de plus de 3.5t :

- Rue des Lauriers,
- Rue de Grammont du carrefour de la rue des Lauriers vers le centre-ville,
- Rue des Chardonnets,

Article 3 :

Le plan joint en annexe sera affiché à l'entrée du lotissement.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 POITIERS Cédex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 :

Le Directeur Général des Services, la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale, le Responsable de la Police Municipale, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

Puilboreau, le 14 avril 2026
Le Maire,
Didier PROUST





L'O.A.P Les Louviers chantier Réalises /